

Service public fédéral
Justice

Volet A : A compléter dans tous les cas
Volet B : Texte à publier aux annexes au
Moniteur belge
Volet C : A compléter uniquement en cas de
constitution

A remplir par le greffe

Nombre de pages volet B 1 page(s)

Publication gratuite

Tarif société :

Constitution

Modification

Tarif association, fondation et organisme :

Constitution

Modification

FORMULAIRE I - PERSONNES MORALES
Volet A

**Immatriculation (Volets A et C) et publication dans les annexes au
Moniteur belge (Volet B)**

Identification Personne morale (situation avant tout changement éventuel)

1° Numéro d'entreprise : **0455452414**



Ne pas remplir pour une constitution

2° Nom :

Club Cyclotouriste de Clermont

3° Forme légale : **ASBL**

S'il n'y a pas de siège en
BE, indiquer l'adresse de la
succursale en BE

4° Siège(s) ou succursale :

Rue : **de Barbençon** N° : **5** Boîte :

Code postal : **5650** Localité : **Clermont**

Pays : **Belgique**

Veillez choisir



5° Si la constitution est la conséquence d'une - veuillez choisir -, indiquer le nom et le
numéro d'entreprise des personnes morales - veuillez choisir -

Nom :

N° d'entreprise :

Nom :

N° d'entreprise :

Nom :

N° d'entreprise :

FACTURE : Les frais de publication doivent être réglés au préalable par virement ou chèque.

Facture au siège PM

Adresse de facturation différente (compléter ci-dessous)

Langue de facturation :

Nom :

(Eventuel) service :

(Eventuel) destinataire :

Rue :

N° :

Boîte :

N° TVA : BE

Code postal :

Localité :

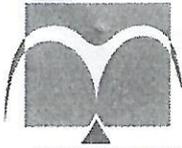
E-mail :

@

**Instructions pour
Volet B**

- a) Le texte doit être dactylographié ou imprimé de manière lisible sans rature ni correction.
- b) Il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé ni empiéter sur les zones réservées aux greffes et au *Moniteur belge*.
- c) Tout texte doit être signé par les personnes compétentes.
- d) L'intitulé doit être rempli complètement.

*BATTIAUX ET Co
Associés adjoints*



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge

Obligatoire de remplir :
N° d'entreprise (sans
constitution), nom, forme légale,
siège(s) (rue, n°, code postal,
localité)

Deposé au greffe du Tribunal de
l'entreprise de Liège, division Dinant le

7 MAI 2020

Greffe

Le greffier

N° d'entreprise : **0455 452 414**

Nom

(en entier) : **Club Cyclotouriste de Clermont**

(en abrégé) : **C.C.T. Clermont asbl**

Forme légale : **ASBL**

Adresse complète du siège : **Rue de Barbençon 5 , 5650 Clermont**

Objet de l'acte : Adaptation et modification des statuts

Titre VII- DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Art 22 : L'Assemblée générale du vendredi 17 janvier 2020 a élu à l'unanimité en qualité d'administrateur :

Philippe THIBAUT ,Patrick MEUNIER ,Franz MONKERHEY ,Ruddy COULON, Eric BOTTRIAUX , Jérôme BRASSEUR ,Alain SERVOTTE ,Louis HARDAT, Antoine LUST , Benoît BOHAIN, Laurent WARDENIER , Eddy LEYMAN , Abel POELAERT , David DEGRAVE-HAUBE, François ROOSSENS , Frédéric CORBUGY et Philippe GOHY .

Les administrateurs Michel Decock , Gwendoline Dumoulin , Thomas Dupuis , Jean-Louis Laloyaux , et Cédric Mascaux ne se sont plus portés candidat en qualité d'administrateur .Leurs démissions ont dès lors été acceptées .

Art 23 :Le conseil d'administration réuni immédiatement désigne en qualité de

Président: Philippe THIBAUT

Vice-président : Ruddy COULON

Secrétaire : Patrick MEUNIER

Trésorier : Franz MONKERHEY

Secrétaire adjoint : Eric BOTTRIAUX

Trésorier adjoint : Jérôme BRASSEUR

Bohain
Secrétaire adjoint
Bohain

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Bohain